

Séance du 19 septembre 2024

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

19-09-2024-06

Date de convocation le 05/09/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Procurations 3
Votants : 14

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT

Etaient présents : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GRAUX, LOQUET, et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAPETRE et LETARGUA.

Était absente excusée : Mme GUITTONNEAU

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD

Avaient donné pouvoir : M SALFERANQUE à M CLAVÉ

M HILLOOU à Mme DAUBAS

M LAMASOU à M LETARGUA

OBJET : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2024-2029 : VALIDATION DU PROJET

Le nouveau programme du PLH a été élaboré sur les enseignements du bilan du PLH 2016-2022.

Les objectifs du PLH sont multiples. Il s'agit, à partir d'une évaluation des besoins en logements et en hébergements des ménages du territoire mais aussi des ménages qui seront accueillis, de définir les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre à ces besoins en formulant un programme d'actions opérationnel pour les 6 prochaines années.

La démarche d'élaboration a fait l'objet de réunions des différents acteurs : comité technique, comités de pilotage....

Le scénario validé par le Conseil Communautaire du 11 décembre 2023 prévoit d'accueillir 2000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. Pour cela, 2000 logements devront être produits pour répondre aux besoins des ménages du territoire et pour accueillir des nouveaux habitants.

Pour la commune de Mont, cela représenterait de 40 à 50 logements sur les dix ans, cet objectif devra se traduire dans le PLUi.

Pour mémoire le projet est organisé autour de 4 axes :

- Axe1 : Renouveler l'attractivité résidentielle du territoire
- Axe 2 : Répondre aux besoins en logements pour tous les publics et tous les parcours
- Axe 3 : Faire de l'habitat un levier des transitions environnementales et sociétales
- Axe 4 : Observer et animer la mise en œuvre du PLH

La procédure d'élaboration du PLH entre dans la dernière phase administrative, dont la validation par le conseil municipal du projet.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable au programme local de l'habitat 2024-2029, aux orientations stratégiques et au programme d'actions.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Marie Christine BAZIARD
Secrétaire de séance

Jacques CLAVÉ



Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20240919-19_09_2024_06-DE

